

La Hyène rayée - Supplice des Templiers à Paris.

Numéro d'inventaire : 1979.29984.22

Type de document : couverture de cahier

Éditeur : Olivier-Pinot (Épinal)

Imprimeur : Olivier-Pinot, Épinal

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1880 (vers)

Inscriptions :

- nom d'illustrateur inscrit : Anonyme

Description : Papier fin beige avec gravure n&b coloriée.

Mesures : hauteur : 200 mm ; largeur : 310 mm

Notes : Planche de 2 couvertures de cahier imprimées tête-bêche. Indice 22= Recto : gravure en couleurs représentant une hyène mordant des os dans un cadre d'arabesques + Texte explicatif de 8 lignes. Verso : gravure et texte explicatif sur "Supplice des Templiers à Paris (1314)". Olivier-Pinot édit. : de 1875 à 1888.

Mots-clés : Protège-cahiers, couvertures de cahiers

Histoire et mythologie

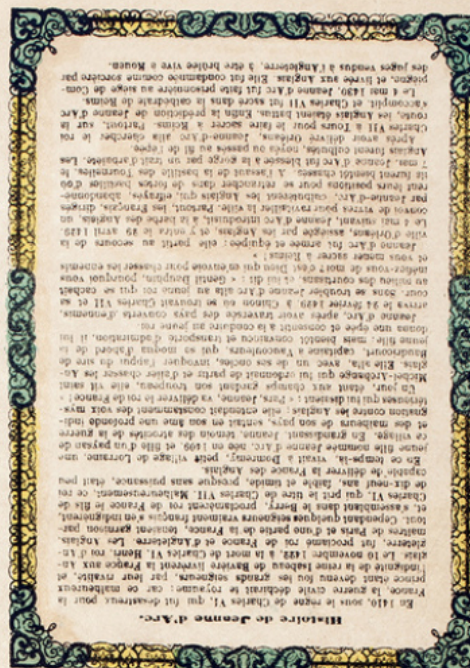
Filière : Élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

ill.

ill. en coul.



60N



HISTOIRE DE FRANCE.
 Supplée des Templiers à Paris.

supplées des Templiers à Paris

Villars, révoqué et déchu, fut conduit du pape et du roi, où l'on venait de la trace où l'autre, l'archevêque de Sens, le comte de Montmorency, le duc de Nemours, la destruction de l'ordre militaire des Templiers. Les richesses de ces moines guerriers avaient tenté l'avidité du roi, toujours court d'argent. Les Templiers possédaient, en France, des domaines immenses, une multitude infinie de frères servants et d'adhésifs, c'est-à-dire, qui étaient, ils pouvaient défendre toutes les armées royales de l'Europe. Ils possédaient dans la chrétienté plus de 100,000 manoirs, nombre de forteresses, entre autres le château de Montségur, dans le Roussillon, qui était une véritable citadelle, devenue si tristement fameuse pendant la Révolution par la captivité de Louis XVI et de Marie-Antoinette, avait été bâtie en 1213 par le frère de l'ordre des Templiers. Dans le trésor, il n'y avait pas moins de 150,000 deniers d'or.

30.000 hommes d'armes. Le 19 septembre 1397, tous les sénéchaux et baillis du royaume reçurent l'ordre de se tenir prêts et en armes pour le 19 octobre. Les chambriers surpris n'eurent le temps ni de résister ni de se concerter. Le torture leur fut infligée, mais ils eurent le temps de se faire tuer. Les chevaliers étaient rassemblés à Tours : et les députés prononcèrent que les chevaliers étaient dignes de mort. Les conciles provinciaux les condamnèrent. Celui de Paris fit brûler à petit feu, en un jour, cinquante-quatre templiers. Neuf furent brûlés à Senlis, et dix-huit à Compiègne. Les autres furent envoyés à Paris. Mais il n'y eut de supplices qu'en France. Depuis plus de six ans les grands dignitaires de l'ordre des Templiers semblaient oubliés dans leurs cachots, mais en 1313, ils en furent tirés, et comparurent devant une commission pontificale qui les condamna à une prison perpétuelle. Le grand maître Jacques Molay n'eut pas de dignitaire revint : ce moment sur les avoués, au grand effroi de tous les chevaliers. Mais le roi, qui avait construit la hâte au bûcher à l'endroit où il avait mis le statut de Henri IV, et les deux derniers furent brûlés le 11 mars 1314.

